



Réunions DSC le 24/02/2010

En préambule, la Direction a indiqué la clôture des candidatures dans le cadre du prêt de personnel pour le site d'Annonay. L'effectif total représente 102 salariés dont 14 de Garchizy. Les deux dernières vagues de départ auront lieu le 1^{er} mars pour 15 personnes puis le 8 mars pour 22 salariés.

La Direction a convoqué les organisations syndicales afin de définir le périmètre concernant un éventuel accord sur le droit d'expression.

Pour la CGT, ce droit serait un instrument qui permettrait aux salariés de s'exprimer librement sur l'organisation de travail, l'amélioration des conditions de travail et constituerait une avancée démocratique. Les opinions que des salariés émettraient dans l'exercice du droit d'expression ne peuvent motiver une sanction ou un licenciement...par conséquent ce droit serait mieux encadré que les réunions classiques des équipes autonomes.

Les négociations salariales se dérouleront de la façon suivante :

9 mars 2010 : Comité Central d'Entreprise suivi de la présentation des revendications des syndicats.

11 et 12 mars : Négociations salariales qui débuteront à 10h30.

Réunion extra du CE le 25/02/2010

APLD

La Direction propose la signature d'une convention sur l'APLD (Allocation Partielle de Longue Durée), en précisant qu'une rétroactivité sur 2009 n'est pas autorisée par la législation. Par conséquent, elle s'engage pour une durée d'indemnisation à 75 % sur 3 mois applicable au 1^{er} janvier 2010 et maintien les effectifs pour 6 mois (juin 2010).

La CGT a proposé que la convention soit établie sur une période de 5 mois à compter du 1^{er} janvier 2010. La Direction refuse notre proposition mais va étudier juridiquement la possibilité de prolonger cette convention au-delà des 3 mois auprès de la Direction Départementale du Travail.

Malgré cette convention minimum, la CGT a émis un avis favorable pour ne pas léser les salariés qui subissent la crise.

La CGT

Jeudi 25 février 2010